

RCS : LA ROCHE SUR YON

Code greffe : 8501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 01457

Numéro SIREN : 799 168 026

Nom ou dénomination : 3B

Ce dépôt a été enregistré le 07/12/2022 sous le numéro de dépôt 17089

1 - BILAN SIMPLIFIE

N° 2033-A 2018

Désignation de l'entreprise : SAS 3B				Néant		
Adresse de l'entreprise : 97 Rue du Président de Gaulle 85000 LA ROCHE SUR YON						
Numéro SIRET* : 79916802600018						
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12				Durée de l'exercice précédent* : 12		Ex. N-1 clos le :
			Exercice N, clos le : 31/08/2018			31/08/2017
ACTIF			Brut 1	Amortis.-Provisions 2	Net 3	Net 4
I	Immobilisations - Fonds commercial*	010		012		
M	Incorporelles - Autres*	014	13 709	016	13 709	-0
M	Immobilisations corporelles*	028		030		
	Immobilisations financières* (1)	040		042		
Total I (5)		044	13 709	048	13 709	-0
C	Stocks - Mat. 1ères, appros en cours de prod.*	050		052		
I	- Marchandises*	060		062		
R	Avances et acomptes versés sur cdes	064		066		
C	Créances - Clients et comptes rattachés*	068		070		731
U	(2) - Autres* (3)	072	25 130	074	25 130	25 928
L	Valeurs mobilières de placement	080		082		
A	Disponibilités	084	1 285	086	1 285	7 467
N	Charges constatées d'avance*	092		094		
T	Total II	096	26 416	098	26 416	34 126
Total général (I + II)		110	40 125	112	26 416	34 126

PASSIF				Ex. N Net 1	Ex. N-1 Net 2
K Capital social ou individuel*	120	1 000	1 000		
Ecart de réévaluation	124				
P Réserve légale	126	100	100		
R Réserves réglementées*	130				
Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art* 131)	132	23 728	20 214		
P Report à nouveau	134				
R Résultat de l'exercice	136	-533	3 515		
E Provisions réglementées	140				
Total I	142	24 296	24 828		
Provisions pour risques et charges	Total II 154				
D Emprunts et dettes assimilées (4)	156				
E Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164				
T Fournisseurs et comptes rattachés* (4)	166	600			
T Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés Ex. N : 169) 48)	172	1 520	9 297		
E Produits constatés d'avance	174				
Total III	176	2 120	9 297		
Total général (I + II + III)	180	26 416	34 126		
R (1) Dont immobilisations financières	193			195	
E à moins d'un an					
N (2) Dont créances à plus d'un an	197			182	
V					
(3) Dont comptes courants d'associés	199			184	
I débiteurs					

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

Documents Certifiés
Conformes aux originaux

		Néant		*		
Désignation de l'entreprise : SAS 3B		Exercice N, clos le (1)		Ex. N-1, clos le (2)		
		31/08/2018		31/08/2017		
A - RESULTAT COMPTABLE						
P	Ventes de marchandises* dont export	209		210	87 709	95 137
R	Production vendue biens et livraisons	215		214		
	Production vendue services intracommunau.	217		218		
D	Production stockée* (variat* stock produits intermédiaires, finis et en cours prod.)			222		
	Production immobilisée*			224		
E	Subventions d'exploitation reçues			226		
X	Autres produits			230	6 560	0
P	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	94 269	95 137
C	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234		
H	Variation de stock (marchandises)*			236		
A	Achats de matières 1° et autres approvisionnements* (y compris droits douane)			238	23 233	29 273
R	Variation de stock (matières 1ères et approvisionnements)*			240		
	Autres charges externes* (dont crédit bail :			242	35 059	42 917
E	- mobilier 6 667 - immobilier					
S	Impôts, taxes et versements assimilés (dt CET* :	243	769	244	1 059	917
	Rémunérations du personnel*			250	25 420	11 017
E	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	8 720	4 929
X	Dotations aux amortissements*			254		1 599
P	Dotations aux provisions			256		
L	Autres charges (dt prov. fisc. implant. ciales étranger)	259		262	9	0
	(dt cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)			264	93 499	90 652
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	771	4 484
	Produits financiers (III)			280		
D	Produits exceptionnels (IV)			290		
I	Charges financières (V)			294	27	26
V	Charges exceptionnelles (VI)			300	1 200	275
E	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes art. 217 o	347				
R	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles art.3	348				
S	Impôts sur les bénéfices* (VII)			306	76	669
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	-533	3 515
B - RESULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit col.2		312	314	533
R	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
E	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres am. non déductibles			318		
I	Provisions non déductibles*			322		
N	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324	76	
T	Divers*,dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	1 200	
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248			
E	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			251		
	Part de loyers dispensé de réintégration	249				
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
Entreprises nouvelle (44 sexies)	985	Zone franche urbaine (44 octies et 44 a)	987	Zone restruct. défense (44 terdecies)	127	
Zone revitalisation rurales (44 quinquies)	138	Bassins d'emploi à redynamiser	991	Pôle de compétitivité hors CICE	990	
Reprise d'entre. en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989			
Dont : ZFA (44 quaterdecies)	345	Dont : investissements outre-mer	344	Dont : créance due au report en arrière du déficit*	346	239
Deduct. exception. (art 39 decies)						
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DEFICITS Bénéf. col.1, Déficit col.2				352	505	354
D	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			356		
E	Déficits antérieurs reportables* : dont imputés/résultat :				360	
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DEFICITS Bénéf. col.1, Déficit col.2				370	505	372

Désignation de l'entreprise : SAS 3B				Néant :				*		
I IMMOBILISATIONS										
ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation* Val. d'origine des immo en fin d'ex.
Fonds commercial		400		402		404		406		
Autres immob incorp.		410	13 709	412		414		416	13 709	
I	Terrains	420		422		424		426		
M	Constructions	430		432		434		436		
M	Inst. tech. mat. out	440		442		444		446		
C	Inst. gén. agenc.	450		452		454		456		
	Mat. de transport	460		462		464		466		
R	Autres immos corp.	470		472		474		476		
	Immob. financières	480		482		484		486		
TOTAL		490	13 709	492		494		496	13 709	
II AMORTISSEMENTS										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Mt Amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amort. afférents aux éts. sortis de l'actif		Mt Amortissements à la fin de l'exercice		
Immobilisations incorporelles		500	13 709	502		504		506	13 709	
I	Terrains	510		512		514		516		
M	Constructions	520		522		524		526		
M	Installations techn., mat. & out. ind.	530		532		534		536		
C	Inst. générales, agencés divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
R	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570	13 709	572		574		576	13 709	
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15% et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si cadre insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5				
		6	7	8	9	10				
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissement	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme *	Long terme				
						19 %	15% ou 12,8%	0 %		
	1	2	3	4	5	6	7	8		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
	578	580	582	584	586	581	587	589		
TOTAL										
Plus-values taxables à 19%		579	Régularisations *		590					
Résultat net de la cession et de la sous-cession de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies).										
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-										
TOTAL					596					

4 - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

N° 2033-D

2018

Désignation de l'entreprise : SAS 3B						Néant :		*
1 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations exercice		Diminutions : reprises exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortis. dérogatoires	600		602		604		606
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607
	Autres provis. réglement.	610		612		614		616
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646
	Sur clients et cptes rattach.	650		652		654		656
	Autres prov. pour dépréc.	660		662		664		666
TOTAL		680		682		684		686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
	Dotations		Reprises			(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
Immos. incorporelles	700		705		1	Indemn. congés payés, charges...	
Terrains	710		715		2		
Constructions	720		725		3		
Inst. Techn. Mat & Out	730		735		4		
Inst. Gén. Agenc. Div	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autre immos. corp.	760		765		7		
TOTAL	770		775		Total à reporter lig. 322 N° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES			III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982		Résultat déficitaire résultant de l'article 209 C du CGI	995	
Déficits imputés	983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209 C du CGI)	996	
Déficits reportables	984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA		
Déficits de l'exercice	860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 TER ZCA au titre de l'exercice	129	
TOTAL des déficits restant à reporter	870		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et 3211-1 du code des transports)		
				800	

(1) Cette case comprend au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

VI DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		Montant de la TVA collectée	374	4 824
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380		Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	6 140
N° du centre de gestion agréé	388		Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI				397	

VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

Désignation de l'entreprise : SAS 3B		Néant : ☒ **	
Exercice ouvert le : 01/09/2017		et clos le : 31/08/2018	
		Durée en nombre de mois : 12	
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
Total 1	106	0	
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subv. d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
Total 2	106	0	
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Achats	121		
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une normale et courante	150		
Total 3	152	0	
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137	0
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires N° 1329AC et 1329 DEF)	117	0	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	20		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	22		
Effectifs au sens de la CVAE	23		
Période de référence	du	au	
Date de cessation	186		
V - Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel :	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
Attention, il ne doit pas être tenu compte des lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.			

SAS 3B
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 97, Rue du Président DE GAULLE
85000 - LA ROCHE S/YON
799 168 026 RCS LA ROCHE S/YON

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 14 JANVIER 2019

L'an deux mille dix neuf
Le 14 Janvier,
A 11 heures ,

Les associés de la société SAS 3B se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège de la SAS, sur convocation faite à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe BISSON, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Johan BISSON est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1000 actions sur les 1000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant la totalité des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 Aout 2018,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 Aout 2018 et quitus au président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le président,

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Aout 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé 76 € ont été enregistrés au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 Août 2018 s'élevant à - 533 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice - 533 euros

- Affectation au compte "Report à Nouveau Débiteur" -533euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2015: Néant

Exercice clos le 30 septembre 2016: Néant
Exercice clos le 30 septembre 2017 : Néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉOLUTION

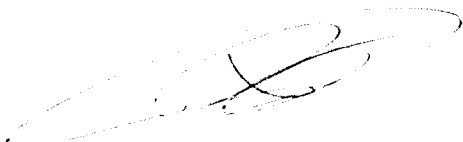
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

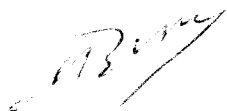
Mr Philippe BISSON



Mr Johan BISSON



Mr Michel BISSON



Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 97, Rue du Président DE GAULLE
85000 - LA ROCHE S/YON
799 168 026 RCS LA ROCHE S/YON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 14 JANVIER 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Aout 2018

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 Aout 2018 s'élevant à
- 533 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice - 533 euros

- Affectation sur le compte "Report à Nouveau Débiteur" - 533 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre
des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2015: Néant

Exercice clos le 30 septembre 2016: Néant

Exercice clos le 30 septembre 2017 : Néant

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 14 janvier 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

Le Président

Philippe BISSON

